

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 849

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La lithographie : image-Protée

■ La Fondation William Cuendet et l'Atelier de Saint-Prex organisent un cycle de quatre conférences sur la gravure à l'Aula du Centre Doret à Vevey. Le mercredi 14 janvier, il appartenait à Pietro Sarto d'ouvrir les feux en parlant des multiples avatars de la lithographie (1).

Pietro Sarto n'est pas seulement un artiste de grand talent ; c'est aussi un pédagogue-né. Sans une note, il a su exposer clairement la technique de la lithographie, ce qu'il appelle avec une nuance de dédain la "cuisine", mais qui, dès qu'il en parle, devient, si on me passe la mauvaise métaphore, de la gastronomie ... Puis Sarto a abordé l'aspect historique de cette technique, née au dé-

but du XIXe siècle et qui a apporté à la gravure un élargissement d'horizon considérable ; le conférencier évoque aussi les liens étroits que la lithographie entretient avec la photographie à ses premiers balbutiements. Enfin, et c'est cela surtout qui passionne Sarto, il esquisse la "cosa mentale" qui surgit librement grâce à cette nouvelle technique. En libérant la main de la servitude du burin, puisque l'on peut dessiner sur la pierre lithographique (à l'aide d'un crayon gras ou d'un pinceau), la lithographie a permis l'émergence d'images métaphysiques chères à Piranese. Que l'on pense aussi aux superbes illustrations que Sarto a faites du *Chant de notre Rhône* de Ramuz : j'ai encore dans l'oeil l'en-

chantement magique d'un "Léman mental", que certes Ramuz n'aurait pas désavoué.

Dans le hall du Centre Doret, Pietro Sarto a réuni une petite collection de diverses lithographies. Elle permet de constater l'extrême variété des images que la technique lithographique autorise. Trait arachnéen de Yersin, veloutés de Steinlen ou de Fantin-Latour, "gravure blanche" des Anglais, les images se déploient autour du visiteur, différentes et pourtant toutes nées de la pierre.

"On ne peut pas donner une définition de la lithographie, conclut Sarto. On ne peut, et on ne doit en aucun cas simplifier, car une vie ne suffit pas à faire le tour de ce monde-là."

Catherine Dubuis

(1) Prochaines conférences : les jeudis 19 février (Claude Ritschard - Corot et le paysage), 5 mars (Maxime Préaud - Evolution technique dans le portrait gravé au XVIIIe siècle) et 26 mars (Florian Rodari - La question des états).

L'INVITE DE DP

Valeur d'un homme ou valeur de l'homme ?

Jusqu'à récemment, j'ignorais quel était mon prix en tant qu'homme. Vous savez ce que c'est, on se croit unique et, la complaisance aidant, on renonce à poser la question pour ne pas mettre les autres dans l'embarras de devoir donner une réponse qui ferait pâlir de colère ou rosir de plaisir. Néanmoins, la réponse est venue et, qui plus est, c'est moi qui l'ai donnée en tant que membre de cette collectivité dépositaire d'une parcelle de souveraineté. Elle m'a claqué au visage : "Je ne vauds rien... ! Enfin, pas tout à fait - dernier sursaut de ma vanité - car je vauds ce que vaut le dernier membre du groupe. On connaît le raisonnement marginaliste en économie : si j'ai soif et s'il n'y a qu'un verre d'eau, ce verre a une valeur considérable mais s'il y a 100 verres d'eau, la valeur est déterminée par le dernier. Si j'étais seul, ma valeur serait très grande, voire infinie, mais voilà, je ne le suis pas et finalement ma valeur est déterminée par celle que j'ac-

corde à celui que je maltraite ou que je persécute.

Or, le 25 novembre dernier, j'ai fait expulser Januz Saliki avec trois semaines d'avance sur le délai. Non, ne me remerciez pas car, consciencieux, je ne remets pas au lendemain ce que je peux faire le jour même. Ce n'est pas davantage de la conscience professionnelle, c'est une seconde nature chez moi. Mais quelle valeur ai-je donc accordée à Januz ? Celle d'un billet d'avion simple course pour lui et celle de deux aller-retour pour les policiers qui l'accompagnaient. Bien sûr, il faudrait ajouter le coût de l'énergie dépensée par la police yougoslave pour le torturer et des quelques calories qu'on lui dispute pour le maintenir entre la vie et la mort. Certes, ce n'est pas facile à estimer mais si vous insistez, je peux faire un effort d'analyse ...

Voilà la valeur d'un homme qui s'appelle Januz. Il ne vaut pas rien, mais pas grand-chose non

plus. Je ne m'étais pas rendu compte à quel point le raisonnement marginaliste était impitoyable car la valeur que j'ai accordée à Januz c'est aussi celle que je me suis donnée. La valeur d'un homme détermine la valeur de l'homme. Autrement dit, mon besoin d'ordre et de respect des règles et des principes je l'ai payé par une chute de ma valeur d'homme. Alors, je me suis demandé si j'avais bien fait d'expulser Januz et si le respect du droit positif devait nécessairement se traduire par une pareille dévalorisation de l'homme.

Cela dit, tout est clair, maintenant, je sais ce que je vauds mais je suis déprimé de savoir qu'au fond nous ne valons rien, ni vous ni moi.

Ma parcelle de souveraineté je l'ai déléguée aux Autorités et je n'ai rien à redire à cela. Toutefois, j'aimerais faire une suggestion au Conseil d'Etat : si d'aventure, quelque part dans le monde, par ma faute ou non, on me jetait en prison, je ne voudrais pas qu'il dépense plus, pour m'en faire sortir, que le prix d'un aller simple et de deux aller-retour en avion ... mais le cours de l'homme, d'ici là, aura peut-être encore baissé.

Claude Raffestin

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. C. Raffestin est professeur de géographie à l'Université de Genève.